

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 10 août 2015**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 10 août 2015 à 19h00, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Murielle Papineau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1- Acceptation de l'avis de convocation

2015-08-210

Considérant que, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation à cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

- 1- Acceptation de l'avis de convocation
- 2- Festival du Triangle Noir : activités sur le terrain des loisirs les 14, 15 et 16 août 2015
- 3- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville : demande de compensation
- 4- Centre municipal : plateforme élévatrice
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU d'accepter l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2- Festival du Triangle Noir : activités sur le terrain des loisirs les 14, 15 et 16 août 2015

2015-08-211

Considérant que les membres du Conseil municipal n'ont pas acquiescé aux demandes de Monsieur Jean-François Durivage concernant la tenue des activités du Festival du Triangle Noir sur le terrain des loisirs les 14, 15 et 16 août 2015 (réf. résolution No 2015-08-207);

Considérant que les membres du Conseil municipal désiraient rencontrer Monsieur Durivage afin d'obtenir davantage de renseignements concernant cet événement;

Considérant que Monsieur Durivage est présent dans la salle et explique que les activités du Festival du Triangle Noir se dérouleront exclusivement sur le terrain du rodéo et que l'événement sera couvert par les assurances du Festival de compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le Festival du Triangle Noir à :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 10 août 2015**

- utiliser le terrain des loisirs (parc du rodéo) du 14 au 16 août 2015 inclusivement, soit le vendredi 14 août et le samedi 15 août jusqu'à minuit ainsi que le dimanche 16 août en journée;
- faire un feu de joie sur le site le vendredi à 22h00; et
- installer deux grandes affiches à l'entrée et à la sortie de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'exiger que Monsieur Jean-François Durivage, responsable du Festival du Triangle Noir, fournisse une preuve d'assurance-responsabilité à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche

Monsieur le maire Mario van Rossum vote en faveur de cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3- Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville : demande de compensation

2015-08-212

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a facturé un montant de 6 084 \$ aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. pour les 200 heures travaillées par Monsieur Marc Drouin, inspecteur municipal, à l'organisation de la Classique régionale de canot et kayak de la rivière du Sud-Ouest;

Considérant que les Loisirs demandent une compensation financière à la Municipalité pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU :

- de ne pas accorder de compensation financière aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. pour la facture de 6 084 \$;
- de rembourser le déficit 2015 des Loisirs, s'il y a lieu.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Madame la conseillère Diane Thériault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 10 août 2015**

4- Centre municipal : plateforme élévatrice

Considérant que les membres du Conseil municipal ont rejeté toutes les soumissions reçues et ont décidé de ne pas octroyer le contrat pour l'installation d'une plateforme élévatrice au Centre municipal (réf. résolution No 2015-07-186);

2015-08-213

Considérant que les membres du Conseil municipal envisagent la possibilité de faire installer une rampe d'accès à l'extérieur et un monte-charge à l'intérieur de l'entrée principale du Centre municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Daniel Bonneau

ET RÉSOLU de mandater un ingénieur spécialisé en structures afin d'étudier la faisabilité d'installer une rampe à l'extérieur et un monte-charge à l'intérieur de l'entrée principale du Centre municipal.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Les membres du Conseil municipal étant tous présents, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour.

5- Élections fédérales 2015 : demande d'utilisation de la caserne d'incendie

2015-08-214

Considérant que Élections Canada a informé la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville que le Centre municipal ne pourra pas être utilisé pour les élections fédérales prévues le 19 octobre 2015 étant donné qu'il n'y a pas d'accès pour personnes à mobilité réduite;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a demandé à la Commission scolaire des Hautes-Rivières et à l'école Notre-Dame-du-Sourire d'autoriser Élections Canada à utiliser le gymnase de l'école le 19 octobre 2015 pour la tenue des élections fédérales (réf. résolution No 2014-07-198) et que cette demande a été refusée;

Considérant que la caserne d'incendie située à Sainte-Brigide-d'Iberville pourrait être envisagée comme lieu de votation puisque la configuration de ce bâtiment le rend accessible aux personnes à mobilité réduite;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance extraordinaire du 10 août 2015**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est propriétaire de ce bâtiment mais que la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville est locataire des lieux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann

ET RÉSOLU de demander à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville d'autoriser Élections Canada à utiliser la caserne d'incendie le 19 octobre 2015 pour la tenue des élections fédérales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- Période de questions

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions concernant les sujets discutés lors de la présente séance.

7- Levée de la séance

2015-08-215

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Murielle Papineau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussigné, Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire